

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

Numéro d'article : 1005139825000

UFI: EQC2-A21Y-J00S-4K2R

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation :

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o. i S.S.K., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

STOCKMEIER Chemie Austria, Ricoweg 32b, AT - 2351 Wiener Neudorf

Tel.: +43 2236 623-40, office@stockmeier.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limai

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1	H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorocrésol

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle

mélange d'agents de surface

acide propionique

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 2)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description :** Mélange de substances énumérées ci-dessous :

Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 59-50-7 EINECS: 200-431-6 Reg.nr.: 01-2119938953-25	chlorocrésol Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	25%
CAS: 687-47-8 EINECS: 211-694-1 Reg.nr.: 01-2119516234-49	(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H331; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 79-09-4 EINECS: 201-176-3 Reg.nr.: 01-2119486971-24	acide propionique Skin Corr. 1B, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	≥10-<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥10-<20%
CAS: 85536-14-7 Reg.nr.: 01-2119490234-40	mélange d'agents de surface Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1 Reg.nr.: 01-2119491174-37	acide formique Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥90 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 2 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 2 % ≤ C < 10 %	≥2,5-<10%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Reg.nr.: 01-2119485924-24	acide orthophosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≥2,5-<10%

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration ≥ 0,1 % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 3)

Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

Désinfectant,

5 - 15 % phosphates

5 - 15 % agents de surface anioniques,

Biozide Wirkstoffe: 25g Chlorkresol und 7,5g Ameisensäure pro 100g Flüssigprodukt.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements souillés.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Inflammation possible sur une grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers**Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger dans la zone avec de l'eau pulvérisée.

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection et tenir les personnes non protégées à l'écart.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 4)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :**

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les oxydants.

Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais

Classe de stockage :

3 Liquides inflammables (TRGS 510, Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****67-63-0 2-propanol**VLEP | Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**DNEL****79-09-4 acide propionique**

Oral	DNEL (population)	10,5 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	20,9 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	10,5 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	62 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)
		73 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
		31 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	30,8 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)
		18,3 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 5)

		3,7 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
67-63-0 2-propanol		
Oral	DNEL (population)	51 mg/kg bw/day (Aiguë - effets systémiques) 26 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	888 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	319 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	1000 mg/m ³ (Aiguë - effets systémiques) 500 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	178 mg/m ³ (Aiguë - effets systémiques) 89 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
85536-14-7 mélange d'agents de surface		
Oral	DNEL (population)	0,425 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	85 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	42,5 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	6 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	1,5 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
64-18-6 acide formique		
Inhalatoire	DNEL (worker)	9,5 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux) 19 mg/m ³ (Effets aigus - systémiques + locaux)
	DNEL (population)	3 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux) 9,5 mg/m ³ (Effets aigus - systémiques + locaux)
7664-38-2 acide orthophosphorique		
Oral	DNEL (population)	0,1 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	2 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux) 10,7 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	1 mg/m ³ (Effets locaux à long terme) 4,57 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
		0,36 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
PNEC		
687-47-8 (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle		
PNEC aqua		0,32 mg/l (eau douce) 3,2 mg/l (eau douce) 0,032 mg/l (eau de mer)
PNEC sediment		0,166 mg/kg dw (eau marine) 1,66 mg/kg dw (eau douce)
PNEC soil		0,145 mg/kg dw
79-09-4 acide propionique		
PNEC aqua		5 mg/l (libérations intermittentes) 0,5 mg/l (eau douce) 0,05 mg/l (eau de mer) 5 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
PNEC sediment		1,86 mg/kg dw (eau douce)

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 6)

PNEC soil	0,186 mg/kg dw (eau de mer) 0,1258 mg/kg dw (sol)
85536-14-7 mélange d'agents de surface	
PNEC aqua	0,0167 mg/l (libérations intermittentes) 0,268 mg/l (eau douce) 0,0268 mg/l (eau de mer)
PNEC sediment	8,1 mg/kg dw (eau douce)
PNEC soil	35 mg/kg dw (sol)
PNEC sediment	6,8 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP	3,43 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
64-18-6 acide formique	
PNEC aqua	2 mg/l (eau douce) 0,2 mg/l (eau de mer)
PNEC	1 mg/l (libérations intermittentes)
PNEC sediment	13,4 mg/kg (eau douce) 1,34 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP	7,2 mg/l (station d'épuration)
PNEC soil	1,5 mg/kg (sol)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation des locaux ou aspiration. Mesures contre les charges électrostatiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhale les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 240 min.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 7)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales en matière d'eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****État physique**

liquide

Couleur :

claire, incolore à jaunâtre

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

82 °C (67-63-0 2-propanol)

Inflammabilité

Facilement inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**inférieure :**

Non déterminé.

supérieure :

Non déterminé.

Point d'éclair :

18,5 °C

Température d'inflammation :

Non déterminé.

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH à 20 °C

<1 (Konz.)

pH :**Viscosité :**

Non déterminé.

Viscosité cinématique**dynamique :**

Non déterminé.

Solubilité**l'eau :**

entièvement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur :

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**

1,098 g/cm³

Densité relative.

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme :**

liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosifs**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

(suite page 9)

F

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 8)

Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Oxydants**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****59-50-7 chlorocrésol**

Oral	LD50	1830 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>2,871 mg/l (rat) (OECD 403)

687-47-8 (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>5,4 mg/l (rat) (OECD 403)

79-09-4 acide propionique

Oral	LD50	3455 mg/kg (Rat) (BASF-Test)
Dermique	LD50	3235 mg/kg (Rat)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 9)

Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>4,9 mg/l (Rat)
	LC 50 / 1 h	>19,7 ppm (Rat)
67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	16400 mg/kg (201) (OECD 402) 13900 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>10000 mg/l (rat) (OECD 403)
85536-14-7 mélange d'agents de surface		
Oral	LD50	1470 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Rat) (OECD 402)
64-18-6 acide formique		
Oral	LD50	730 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	7,85 mg/l (Rat)
7664-38-2 acide orthophosphorique		
Oral	LD50	1250 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (Lapin)

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**67-63-0 2-propanol**

Oral	NOAEL	900 mg/kg (Rat) ((90d) OECD 408)
	NOAEL	853 mg/kg bw/day /90d (rat)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

F
(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 10)

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

59-50-7 chlorocrésol

LC 50 / 96 h	0,917 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (EPA OPP 72-1)
LC 50 / 48 h	2,29 mg/l (Daphnia magna) (EPA OPP 72-2)
EL 50 / 72 h	30,62 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)

687-47-8 (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle

LC 50 / 96 h	320 mg/l (Poisson) (OECD 203)
LC 50 / 48 h	683 mg/l (daf) (OECD 202)

79-09-4 acide propionique

LC 50 / 96 h	>10000 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412 Teil 15, statisch)
EC 50 / 48 h	>500 mg/l (Daphnia magna) (Richtlinie 84/449/EWG, C.2, statisch)
EC 50 / 72 h	>500 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD-Richtlinie 201, statisch)

67-63-0 2-propanol

LC 50 / 96 h	>10000 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203 (Acute toxicity - fish))
LC 50 / 48 h	>100 mg/l (Leuciscus idus)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 16 h	1050 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412 T.8)
EC 50 / 72 h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

85536-14-7 mélange d'agents de surface

LC 50 / 96 h	1,67 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	2,9 mg/l (dap)
EC 50 / 96 h	29 mg/l (Algues)

64-18-6 acide formique

LC 50 / 96 h	130 mg/l (Danio rerio)
EC 50 / 48 h	365 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

7664-38-2 acide orthophosphorique

LC 50 / 96 h	98-106 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC 50 / 72 h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC / 72 h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

59-50-7 chlorocrésol

Biodégradabilité	85 % /28d (OECD 301 D) (OECD 301 D)
------------------	-------------------------------------

687-47-8 (S)-2-hydroxypropionate d'éthyle

Biodégradabilité	85 % /28d (EU Method C5&C6)
------------------	-----------------------------

(suite page 12)

F

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 11)

67-63-0 2-propanol	
Biodégradabilité	49 % /BOD/ThBOD
Biodégradabilité	53 % /5 d, BSB5/CS (92/69/EG (L383) C.5 * Abbaubarkeit)
CSB	2,23 mg O ₂ /g (Methode : Verordnung (EC) Nr. 440/2008, Anhang, C.)
BSB5	1,72 mg O ₂ /g (Methode : Verordnung (EC) Nr. 440/2008, Anhang, C.)
85536-14-7 mélange d'agents de surface	
Biodégradabilité	>70 % (OECD 301A) >80 % (OECD 301 D)
64-18-6 acide formique	
DOC - Élimination	>90 % (OECD 301A)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** n'est pas applicable**vPvB:** n'est pas applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

64-18-6 acide formique	
EC 20	>1000 mg/l (OECD 209 / ISO 8192)
EC 50 / 17 h	46,7 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)

Autres indications écologiques :**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.**Recommandation :**

Version de la livraison : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

(suite page 13)

F

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 12)

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, IMDG, IATA UN2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE),
ACIDE FORMIQUE), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

IMDG FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), FORMIC
ACID), MARINE POLLUTANT

IATA FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), FORMIC
ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID****Classe****Étiquette**

3 (FC) Liquides inflammables.

3+8

IMDG**Class****Label**

3 Liquides inflammables.

3/8

IATA**Class****Label**

3 Liquides inflammables.

3 (8)

14.4 Groupe d'emballage**ADR/RID, IMDG, IATA**

II

14.5 Dangers pour l'environnement**Polluant marin :****Marquage spécial (ADR/RID):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par**l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler :

338

No EMS :

F-E,S-C

Segregation groups

(SGG1) Acids

Stowage Category

B

Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

14.7 Transport maritime en vrac conformément**aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 14)

F

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 13)

Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N . S . A . (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), ACIDE FORMIQUE), 3 (8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorocrésol

(S)-2-hydroxypropionate d'éthyle

mélange d'agents de surface

acide propionique

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- | | |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |

(suite page 15)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 14)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO**

E1 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t**LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

VOCV (CH) 12,00 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

Application:

Utiliser les produits biocides avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant de l'utiliser.

Pour usage professional seulement.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.08.2024

Révision: 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 15)

UFI market placements:

Allemagne, Bulgarie, Danemark, DKE, ESE, Union Européenne, Finlande, SFS, France, Grèce, Irlande, ISE, Croatie, Lettonie, FL, la Lituanie, LTE, Malte, Pays-Bas, Norvège, Allemagne, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Tchéquie, Chypre, Hongrie

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement

Date de la version précédente: 16.05.2024

Numéro de la version précédente: 108.00

Acronymes et abréviations:

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 17)

F

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.08.2024

Numéro de version 109.00 (remplace la version 108.00)

Révision: 22.08.2024

Désignation commerciale : Lerasept® VET COC

(suite de la page 16)

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F